



25 avril 2005

Mise en quarantaine des tiges fémorales ISO FAR, société B-Braun Medical

En accord avec l'AFSSAPS, la société B-Braun Medical a informé le 22 avril 2004 les utilisateurs des tiges fémorales ISO FAR de la mise en quarantaine de ces dispositifs, suite au signalement de deux ruptures de ces tiges.

Les établissements de santé concernés, en France, ont reçu le courrier à l'attention des Directeurs d'établissements de santé, des correspondants locaux de matériovigilance et des pharmaciens pour diffusion aux services de chirurgie orthopédique.

Ce dispositif est exclusivement commercialisé en France et au Japon.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>